

Les services de physiothérapie sont couverts grâce à mes avantages sociaux. Facturez-vous directement la compagnie d'assurance?

Non, le patient/client est responsable de soumettre des demandes de remboursements à ses avantages complémentaires de soins de santé.

La facturation directe est offerte pour la CSPAAT, les demandes de règlement d'assurance automobile et les services financés par des fonds publics.

Quelles sont les options du patient?

Les patients/clients recevront une facture mensuelle pour les rendez-vous. Les paiements sont requis à la réception de la facture pour pouvoir continuer à recevoir des services de physiothérapie.

Les paiements seront traités à la réception de l'hôpital, entre 8 h et 15 h. Les modes de paiement acceptés sont les espèces, les cartes de débit, les cartes de crédit et les chèques.

Si vous avez manqué un rendez-vous, un deuxième rendez-vous ne sera pas programmé tant que le paiement pour le rendez-vous manqué n'aura pas été reçu.

Heures d'ouverture :

Le service de physiothérapie est ouvert de 8 h à 16 h du lundi au vendredi.

Le département est fermé les fins de semaine et les jours fériés.



Département de physiothérapie



**À compter du 1^{er} avril 2019,
l'HSRFH privatisera ses services
de physiothérapie.**



Qu'est-ce que les services de physiothérapie privés?

Cela signifie qu'à moins d'être éligibles pour une physiothérapie financée par des fonds publics, les frais suivants s'appliqueront à vos visites :

Évaluation initiale	75,00 \$
Suivi avec le physiothérapeute	40,00\$
Suivi avec l'assistant en physiothérapie	30,00\$
Manquer un rendez-vous de suivi	20,00\$

Qu'est-ce que la physiothérapie financée par des fonds publics?

La physiothérapie financée par des fonds publics est basée sur un modèle de période de soins. Cela signifie que le financement est fourni pour couvrir une série de traitements plutôt que des visites individuelles. Une série de traitements consiste en une évaluation, un traitement et une sortie d'hôpital. Depuis le 13 janvier 2014, une physiothérapie financée par des fonds publics est proposée aux patients/clients qui répondent à certains critères.

Qui est admissible à la physiothérapie financée par des fonds publics?

Pour être admissible à des services de physiothérapie financés par des fonds publics, une personne doit:

- être référé par un médecin ou une infirmière praticienne sur la base des résultats d'une évaluation selon laquelle la personne a besoin de services de physiothérapie,
- être une personne assurée par l'assurance maladie au sens de la Loi sur l'assurance maladie, et
- avoir 19 ans ou moins ou 65 ans et plus.
- récemment sorti de l'hôpital en tant que patient hospitalisé et ayant besoin de services de physiothérapie directement liés à l'état, à la maladie ou à la blessure pour lesquels la personne a été admise à l'hôpital,

OU

- être référé par un médecin ou une infirmière praticienne, selon les résultats d'une évaluation selon laquelle la personne a besoin de services de physiothérapie et être admissible au financement de services dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ou d'Ontario au travail.

Dois-je consulter un médecin pour avoir accès à de la physiothérapie?

Non, vous n'avez pas besoin de la recommandation d'un médecin pour accéder à des services de physiothérapie privés.

Toutefois, si vous avez des prestations de soins de santé prolongées sur votre lieu de travail, votre compagnie d'assurance peut exiger une recommandation pour le remboursement des coûts de traitement.

Oui, si des services de physiothérapie sont requis en cas de blessure à la Commission de la sécurité au travail (CSPAAT), d'une réclamation d'assurance automobile ou pour une physiothérapie financée par des fonds publics.

Comment fonctionne la liste d'attente?

Le département de physiothérapie sera quotidiennement un grand nombre de clients recommandés. Ces clients sont triés selon le début et la sévérité de leur blessure. Les rendez-vous sont donnés aux patients/clients les plus urgents, et les autres sont placés sur une liste d'attente.

